

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 17 décembre 2018

Président : Christophe Menétry, Syndic

Secrétaire : Anne-Marie Castella

Votants : 17

Scrutatrice : Marylise Python

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse Mesdames et Messieurs Véronique et Joseph Lauper, Sylviane et Jean-Marc Menoud, Bernard Monney.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du PV.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation, le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
 2. Budgets 2019
 - 2.1 budget de fonctionnement
 - 2.1.1 rapport de la commission financière - approbation
 - 2.2 budget des investissements
 - 2.2.1 étude préliminaire construction nouvelle école
 - 2.2.2 réfection chemin des Planches
 - 2.2.3 rapport de la commission financière - approbation
 3. Délégation de compétence au Conseil communal jusqu'à la fin de la législature selon l'article 10 al.2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr. 5'000.--.
 4. Renouvellement du mandat de l'organe de révision
 5. Divers
- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée.**
La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Budgets 2019

2.1 budget de fonctionnement

Le Syndic commente le budget de fonctionnement en donnant quelques précisions sur les augmentations des charges : transport scolaire – agrandissement du CO – sites pollués analyse, celui-ci se soldent par déficit de Fr. 1'229.10 pour un total de charges de Fr. 654'291.25.

Aucune question n'est formulée.

2.2.1 rapport de la commission financière – approbation

Madame Christiane Bovet déclare que la commission financière s'est réunie le 10 décembre 2018 pour examiner le budget 2019 en présence de M. Christophe Menétry, Syndic.

Dans l'analyse du budget de fonctionnement, la commission a reçu toutes les informations aux questions posées. Le montant des charges s'élève à Fr. 654'291.25 et celui des revenus à Fr. 653'062.15. Elle constate que le budget 2019 se solde par un excédent de charges de Fr. 1'229.10

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

Vote : L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité, soit par 17 voix.

2.2. budget des investissements

2.2.1 étude préliminaire construction nouvelle école

Le Syndic donne la parole à M. Cédric Humair, qui informe que par la lecture PV de l'assemblée communale de ce printemps, vous avez pu prendre connaissance que l'école de Massonnens est vétuste – coût très cher de la rénover et de l'agrandir en l'état, l'idée est de partir sur un nouveau bâtiment scolaire pouvant regrouper l'ensemble des élèves du cercle scolaire dans un unique bâtiment à Massonnens, avec salle de gym. Les délégués des 3 communes se sont réunis à deux reprises et ont fixé un budget commun pour une étude d'avant-projet pour les 3 communes de Fr. 50'000--, afin d'étudier ce qui peut être réalisable.

Mme Mariette Monney propose de voir plus loin, en donnant la possibilité d'utiliser la salle de gym par les sociétés.

M. Cédric Humair répond que si l'on peut partir avec l'idée d'une salle polyvalente c'est encore mieux, mais on essaiera de faire le mieux possible avec les moyens à disposition.

M. Joël Castella demande s'il y a une estimation des coûts de construction ?

Le Syndic répond que le premier coût estimatif était de Fr. 20'000'000.- avec salle de gym y compris les abris PC pour Massonnens – un deuxième sous-projet, sans salle de gym à ~Fr. 12'000'000--, au jour d'aujourd'hui le coût d'une classe est d'environ Fr. 1'000'000.--.

M. Joël Castella demande quel est l'effectif futur des enfants ?

Le Syndic répond que l'effectif va rester à 7 classes jusqu'en 2020.

M. Joël Castella demande quelle est la position du cercle par rapport aux exigences du canton ?

M. Cédric Humair répond que le cercle scolaire est au bénéfice d'une dérogation de la DICS jusqu'en 2020 qui peut être reconduite.

Le Syndic précise qu'aucun cercle scolaire ne peut accueillir l'entier du cercle scolaire actuellement – il serait dommage d'éclater le cercle scolaire

M. Joël Castella estime qu'il ne faut pas se noyer absolument de construction une école sans penser aux investissements futurs de la commune.

M. Cédric Humair répond que cette étude préliminaire a pour but d'étudier si ce projet est réalisable ou non selon la situation financière de la commune.

Mme Christiane Raboud demande où serait construite la nouvelle école ?

Le Syndic répond que la construction se ferait sur le site de l'école existante.

Coût de l'étude préliminaire d'un avant-projet pour notre commune Fr. 10'163.—

Financement : par les disponibilités de la caisse communale.

2.2.2 réfection chemin des Planches

Le Syndic informe qu'un montant de Fr. 50'000.- avait déjà été voté en automne 2015 pour la réfection de ce chemin depuis le pont du Moulin jusqu'au « Jeu de Quilles » mais actuellement son état s'est détérioré plus haut et propose de faire un revêtement complet jusqu'en dessous de chez M. Jean Thorimbert ce qui engendre un investissement supplémentaire de Fr. 70'000.--.

Financement : par les disponibilités de la caisse communale et un emprunt bancaire si nécessaire.

Aucune question n'est formulée.

2.2.3 rapport de la commission financière – approbation

Madame Christiane Bovet énonce qu'un crédit de Fr. 10'163.- a été mis pour une étude préliminaire pour la construction d'une nouvelle école et un supplément de Fr. 70'000.- pour la réfection du chemin des Planches. Les autres montants sont des reports de l'exercice précédent. La commission financière soutient le conseil communal dans ces projets et propose à l'assemblée d'approuver ce budget d'investissements. Elle remercie Mme Castella pour son excellent travail.

Vote : 2.2.1 L'assemblée accepte l'étude préliminaire d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle école, par :

16 oui, contre épreuve 1, abstention 0.

Vote : 2.2.2 L'assemblée accepte la réfection du Chemin des Planches par :

17 oui – contre-épreuve 0 – abstention 0

3. Délégation de compétence au Conseil communal jusqu'à la fin de la législature selon l'article 10 al.2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr. 5'000.--.

Le Syndic informe que cette délégation de compétence est pour des négociations d'achat et de vente de terrain immobilier, sans avoir besoin de convoquer l'assemblée communale pour chaque cas. Actuellement : négociation au niveau des trottoirs : chez MM. Maracine et Monney et par la suite chez M. Bernard Thorimbert.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote : l'assemblée accepte la délégation de compétence au Conseil communal jusqu'à la fin de la législature selon l'article 10 al.2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr.5'000.- par :

17 oui – contre-épreuve 0 – abstention 0

4. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

Le Syndic informe qu'actuellement, la révision des comptes est effectué par la Fiduciaire Butty, le mandat peut être renouvelé pour une durée de 3 ans. La commission financière et le Conseil communal proposent à l'assemblée de renouveler le mandat de l'organe de révision avec la Fiduciaire Butty .

Aucune autre remarque n'est formulée.

Vote : Le renouvellement du mandat de l'organe de révision est accepté par :

17 oui – contre-épreuve 0 – abstention 0

5. Divers

M. Jean-Manuel Menoud demande, qu'indépendamment de l'avant-projet d'école, d'aménager un peu mieux la cour de l'école.

M. Le Syndic répond que la question s'est déjà posée en Conseil, de faire un revêtement ou autre, mais avec l'étude annoncée, le Conseil communal va l'entretenir sans gros investissement pour le moment.

Mme Mariette Monney remercie la commune pour sa participation financière au repas de Noël des Ainés qui fut très apprécié.

M. Jacques Python demande qu'en est-il de la séance sur la fibre optique ?

M. Le Syndic informe qu'il faut au minimum que 35 abonnés se raccordent à Net + pour partir avec le développement de la fibre optique dans le village et jusqu'à la Neirigue. Si les 35 abonnés sont trouvés, le projet partirait dès le mois de mars. Le Syndic demande aux intéressés de signer le contrat de raccordement assez rapidement.

M. Jacques Python remarque que chaque année dans le bulletin communal, le Conseil communal rappelle les exigences légales de la taille des haies vives et des arbres, il relève qu'un endroit est vraiment dangereux sur la route du Châtelard chez M. Lesueur, il demande d'agir avant la catastrophe. Il en est de même chez Mme Chalverat.

M. Le Syndic en prend note.

M. Pascal Bapst signale que le poirier chez M. Claude Bussard, gène aussi la circulation avec le grand bus. M. Le Syndic en prend également note.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie tous les citoyens pour leur participation à cette assemblée. Il remercie ses collègues du Conseil et la secrétaire/caissière pour tout le travail accompli et leur dévouement tout au long de l'année ; il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année, et tout le meilleur pour 2019.

M. Cédric Humair, Vice-Syndic, au nom du Conseil communal adresse ses remerciements au Syndic pour son excellent travail, son investissement et son dévouement pour notre commune.

L'assemblée est clôt à 20h.45 et la soirée se poursuit par une verrée

Le Syndic

La Secrétaire